

Les inscriptions

Il est obligatoire de remplir un « dossier unique » par enfant (téléchargeable sur le portail famille ou sur le site internet) et de le retourner à Terre de Picardie par mail ou courrier.

Toute réservation DOIT se faire auprès de Terre de Picardie par le biais du portail famille, ou par mail ou téléphone

TOUTE RESERVATION OU ANNULATION DOIT SE FAIRE AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT 11 h

**(le vendredi avant 11 h pour le lundi)
Passé ce délai, le repas sera facturé quel que soit le motif d'absence**

Les factures

Disponibles sur le portail famille chaque début de mois, pour les prestations du mois précédent (ex : le mois de septembre est facturé début octobre) et à régler dans un délai de 15 jours.

Possibilité de régler en espèces, par chèque, par prélèvement automatique ou par carte bancaire en ligne.

Périscolaire et cantine

Quotient familial de :	Cantine	Périscolaire
0 à 500	1,00 €	1,20 €
501 à 800	3,70 €	1,50 €
801 à 1300	3,80 €	
1301 à 1500	4,00 €	2,00 €
1501 et Plus	4,10 €	
Habitants HORS TdP	6,00 €	3,00 €
Prestation non réservée*	6,00 €	3,00 € (soir)

*acceptée qu'en cas de force majeure

Horaire du périscolaire : A partir de 7 h 15 le matin et jusqu'à 19 h le soir.

Mercredi

3 Sites : Chaulnes, Harbonnières et Rosières

Tarif selon votre quotient familial :

Quotient familial de	Matin	Après midi	Journée**
0 à 500	4 €	4,50 €	7,50 €
501 à 1300	5,50 €	6 €	9 €
1301 et plus	7 €	7,50 €	10,50 €
Prestation non réservée	10 €	11 €	14 €
Habitants HORS TdP	Tarif	sur	demande

*Goûter fourni / **Cantine possible

Horaires :

7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30



Services scolaires et périscolaires



1600 élèves sont scolarisés, de la maternelle au CM2, dans les écoles publiques de Terre de Picardie

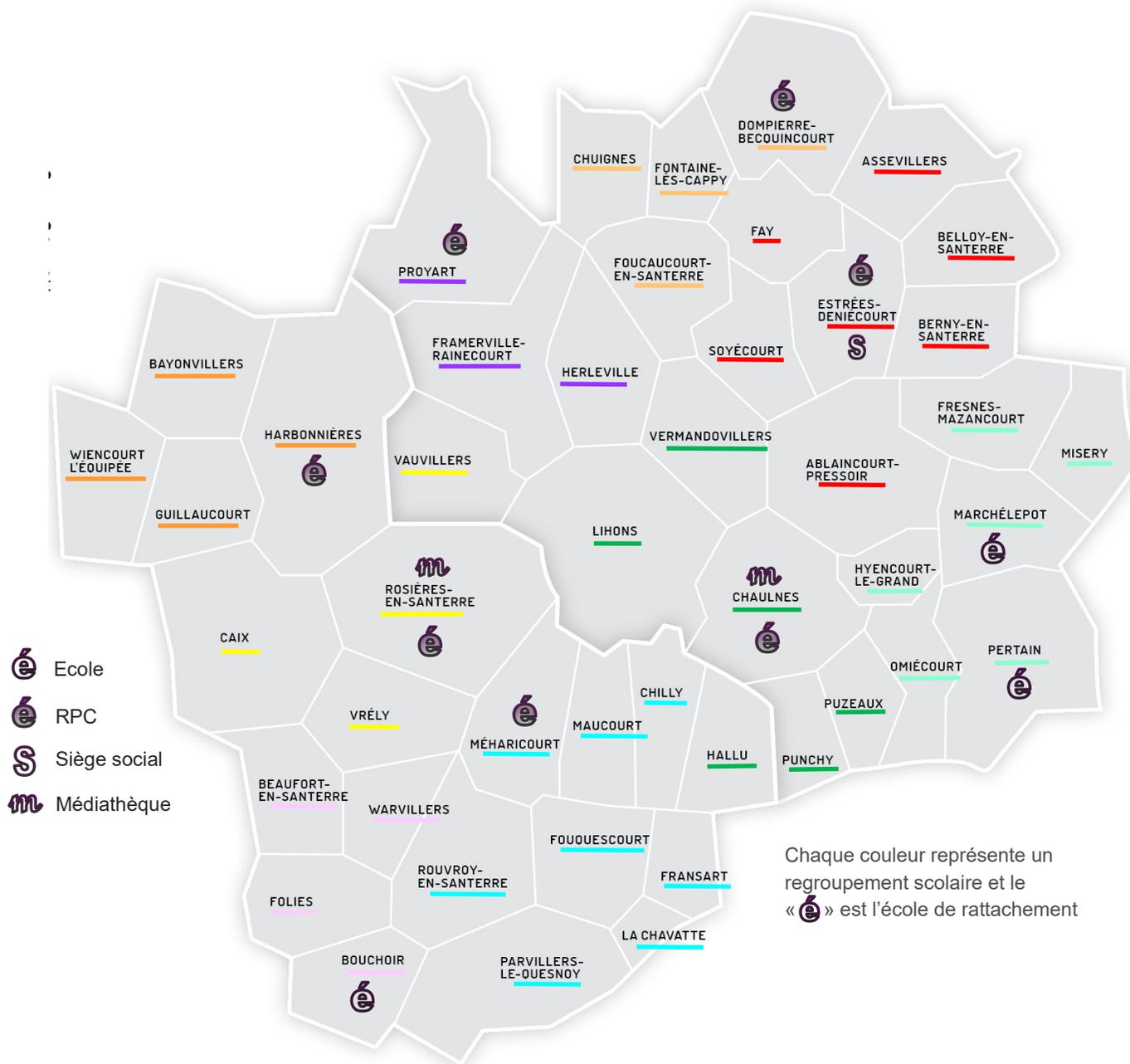
Contacts : Aline LANGLET / Sophie BACLET

03.22.85.14.13 ou 03.64.63.00.53

Mail : cantineperi@terredepicardie.fr

Site : www.terredepicardie.fr

Terre de Picardie
10 Avenue de Haute Picardie
80 200 Estrées Deniécourt



Chaque couleur représente un regroupement scolaire et le « É » est l'école de rattachement

Les écoles et leurs communes de rattachement

Horaires des écoles

[Chaulnes \(03.22.83.05.67\)](tel:03.22.83.05.67)

9 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 30

[Dompierre Becquincourt \(03.22.85.26.15\)](tel:03.22.85.26.15)

8 h 30 - 11 h 45 13 h 15 - 16 h

[Estrées Deniécourt \(03.64.63.00.10\)](tel:03.64.63.00.10)

9 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 30

[Harbonnières \(03.22.85.13.90\)](tel:03.22.85.13.90)

8 h 30 - 11 h 45 13 h 15 - 16 h

[Marchépot \(03.22.85.51.67\)](tel:03.22.85.51.67)

8 h 35 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 05

[Méharicourt \(03.22.87.31.20\)](tel:03.22.87.31.20)

8 h 40 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 10

[Pertain \(03.22.83.97.45\)](tel:03.22.83.97.45)

8 h 40 - 12 h 10 13 h 45 - 16 h 15

[Proyart \(03.22.85.39.87\)](tel:03.22.85.39.87)

9 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 30

[Rosières maternelle \(03.22.88.07.69\)](tel:03.22.88.07.69)

9 h 00 - 12 h 00 13 h 35 - 16 h 35

[Rosières élémentaire \(03.22.88.48.01\)](tel:03.22.88.48.01)

9 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 30

Transport scolaire

Inscription à faire chaque année par les parents en ligne sur :
somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/user

Horaires bus téléchargeables sur :
<https://trans80.hautsdefrance.fr>